



L'impôt mondial sur le capital, une « utopie utile » ?

Libération, 1 septembre 2013

Trois hommes et femmes politiques répondent à la proposition de l'économiste Thomas Piketty, faite dans son livre «Le Capital au XXIème siècle».

Pour corriger les inégalités galopantes qu'il décrit dans son livre *Le Capital au XXIème siècle*, l'économiste Thomas Piketty propose la création d'un impôt progressif mondial sur le capital, sorte de super-ISF destiné à limiter l'emprise croissante de l'héritage sur les destins individuels.

Une proposition très ambitieuse, reconnaît Piketty, mais qui pourrait être appliquée par étape, notamment au niveau régional. Et une proposition qu'il voit comme une «*utopie utile*», plaide-t-il, pour tracer une perspective politique à long terme. «Libération» a soumis l'idée à trois hommes et femmes politiques, Christian Eckert (PS), Sylvie Goulard (Modem) et Philippe Marini (UMP).

«L'AMBITION D'UNE TELLE IDÉE RISQUE D'EFFRAYER»

CHRISTIAN ECKERT DÉPUTÉ PS, RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DES FINANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'idée d'un impôt mondial sur le capital a deux vertus : la simplicité et l'ambition. Elle a aussi les défauts de ses qualités : la simplicité tend vers l'uniformisation et occulte les différences structurelles entre les pays. L'ambition risque d'effrayer et conduit à s'interroger comme souvent sur l'efficacité comparée de la révolution et de la réforme.

Thomas Piketty a raison de poser en préambule le besoin impérieux des échanges automatiques d'informations financières entre les Etats. Les choses progressent, mais bien trop timidement et les lois de type Fatca doivent se généraliser. La mise en cohérence des modes d'évaluation des patrimoines, financiers, immobiliers ou mobiliers entre les Etats est elle aussi nécessaire. Que ce soit pour mettre en place un impôt mondial ou pas, ces préambules s'imposent aussi pour lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.



La simplicité ou l'uniformité d'un impôt mondial se heurtera nécessairement à l'appréciation globalisée du patrimoine individuel : elle fait fi par exemple de l'idée qui est la mienne, d'avoir une imposition différente des patrimoines dits « actifs » de ceux plus « passifs ». Cette notion étant elle-même radicalement différente suivant que l'on se trouve dans un pays plus ou moins développé aussi bien dans ses infrastructures que dans son industrie. Le patrimoine immobilier - autre exemple - n'a pas non plus le même « intérêt » en Afrique qu'aux USA.

L'ambition affichée par ce concept d'impôt mondial a surtout une vertu bien décrite dans l'ouvrage, de mettre en lumière la formidable explosion des écarts de capital possédés, aussi bien à l'intérieur d'un même pays qu'au niveau mondial. L'effet correcteur ou redistributif de l'impôt mondial, notamment par l'affectation de son produit, ne me semble pas avoir été évoqué par l'auteur.

La difficulté de développer, ne serait-ce que dans l'Union Européenne, une harmonisation fiscale, en préalable peut être à un impôt contributif au budget de l'Union, illustre bien la frilosité des Etats à évoluer de façon coordonnée et solidaire.

L'idée d'un impôt mondial sur le capital me paraît donc devoir s'inscrire dans le temps, et passera par des phases de progressivité aussi bien dans son volume que dans son espace. Je suis pour ma part convaincu que l'ambition est un moteur formidable, qui n'est pas forcément l'ennemie du pragmatisme.

«UNE PUISSANCE PUBLIQUE MONDIALE»
SYLVIE GOULARD DÉPUTÉE EUROPÉENNE MODEM

Au Chapitre 15 de son ouvrage sur Le capital au XXIème siècle, Thomas Piketty propose «un impôt mondial et progressif sur le capital» qu'il qualifie lui-même d'«utopie utile».

Utile ? Un tel outil le serait assurément, notamment pour lutter contre les inégalités croissantes : il serait impossible d'échapper à l'impôt tandis que la progressivité serait un puissant facteur d'équité. Dans notre ouvrage conjoint avec Mario Monti, paru en 2012, *De la démocratie en Europe*, citant de nombreuses études de l'OCDE ou de chercheurs comme Thomas Piketty, nous proposons de donner à la réduction des inégalités en Europe une priorité absolue. Hors UE, c'est encore pire, comme en attestent par exemple les chiffres que donne Piketty sur les revenus de la rente pétrolière.



A partir de la taxation des revenus du capital, Thomas Piketty fait bien apparaître que les Etats ne sont d'ores et déjà plus l'échelon pertinent de l'action publique : qu'il s'agisse de taxer un capital mobile ou de traquer des terroristes sur Internet, le temps de la souveraineté sur un territoire et une population donnés est bel et bien révolu. Face au changement climatique, à la disparition de la biodiversité ou aux pandémies, c'est un «gouvernement» mondial, adossé à une démocratie mondiale, qui serait nécessaire.

Dans ce contexte, l'Union européenne est appelée à constituer l'un des éléments de toute gouvernance mondiale organisée : comme groupement régional mais surtout comme source d'expériences. Quand Piketty écrit «*On imagine mal l'ensemble des nations du monde s'accorder sur ... [la] mise en place [de l'impôt mondial]... , établir un barème d'imposition s'appliquant à toutes les fortunes, puis répartir harmonieusement les recettes entre les pays*», on songe immédiatement aux limites de la coordination intergouvernementale telle que les Européens la subissent en ce moment. De cet ersatz d'Europe, on voit bien qu'il ne sort que rivalités et dumping, conformément au célèbre «dilemme du prisonnier»: chacun a intérêt à coopérer mais l'incitation à trahir les partenaires, égoïstement et à court terme, est souvent la plus forte.

L'utopie utile est moins la création d'une imposition mondiale que de la création d'une puissance publique mondiale capable, entre autres choses, de prélever l'impôt.

«UN EXERCICE UNIVERSITAIRE ESTIMABLE MAIS VAIN»

PHILIPPE MARINI SÉNATEUR UMP, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT

Cette proposition appelle les mêmes objections de fond que la taxe sur les transactions financières, la TTF. On n'imagine pas d'institutions internationales qui puisse prendre la décision de créer une telle taxe, d'en définir le taux et l'affectation. La TTF, plus modeste qu'un impôt sur le capital à l'échelle mondiale ou régionale, était une idée apparemment sympathique, très politiquement correcte, éminemment médiatique. Mais elle ne frappe que les produits les plus traçables et les plus simples, mais pas les plus nocifs, comme les produits dérivés.

Une imposition sur le capital est encore plus irréaliste. Impossible à faire dans un avenir prévisible de manière homogène entre différents Etats. Par définition, ils n'ont pas forcément la même vision du capital, sur la détention de biens fonciers ou de valeurs mobilières, ou même de l'organisation de la société. La proposition de Piketty tient donc du voeu pieu ou de l'exercice universitaire, certes tout à fait estimables, mais vains.



C'est une vision politique de la fiscalité à laquelle on peut adhérer ou pas. La même approche peut valoir pour les droits de succession. On peut ainsi rebattre les cartes à chaque génération pour que les plus performants fassent leur preuve. Ou au contraire considérer que la transmission du capital d'une génération à l'autre est un facteur de stabilité. Partir du postulat que le monde pourrait s'entendre sur un élément aussi structurant qu'une fiscalité universelle, c'est une utopie poussée trop loin. C'est même nier le pluralisme de la pensée économique. En effet, une telle taxe a une vision sociale globale. Or, si la fiscalité, de la TVA à l'ISF, est d'évidence sociale, elle repose sur la souveraineté d'un Etat-nation. Tous les Etats européens, ou, mieux, du monde, partageront-ils un jour la même stratégie fiscale, la même conception d'une société, la même analyse économique? Cela me semble hautement improbable.